

Date de dépôt : 30 novembre 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Golay : CEVA : Que va payer la France, quand, et quels sont les engagements fermes à l'égard de Genève et de la Confédération ? (question 3)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 novembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans le cadre du projet de loi 10773 demandant un moratoire pour les travaux du CEVA jusqu'au bouclage du financement par les partenaires français, Monsieur le Conseiller d'Etat Mark Muller a été entendu, et ses propos ont été ainsi repris dans le rapport de majorité :

« M. Muller relate l'état des discussions régulières tenues avec les autorités françaises. Si la France refuse de payer sa part du projet, deux solutions se profilent : soit une autorité suisse accepte de financer ladite part, soit on renonce au projet de CEVA. Il estime toutefois que l'Etat français honorera ses engagements, car il y va de sa parole et de son honneur » (PL10773-A).

Si l'on en juge par ce que pensent les autorités carougeoises de la parole donnée par notre gouvernement quant au choix d'un passage en surface ou en sous-sol du CEVA, nul doute que l'on ne saurait se satisfaire de la parole de « l'Etat français », dénomination au demeurant fort floue compte tenu des collectivités diverses devant intervenir.

Ce 15 novembre 2011, M. Mark Muller donne le premier coup de pioche à ce qu'il appelle le « chantier du siècle », sans doute par référence à la durée de gestation de ce projet, qui remonte à 1912, alors qu'il reconnaît lui-même que si la France n'assume pas sa part, estimée à 300 millions de francs suisses, la Suisse n'aura pas d'autre choix que de se substituer à elle ou de renoncer au CEVA.

Il est donc pour le moins paradoxal de faire débiter des travaux, dont le coût avoué est de 1,567 milliard, sans même savoir si, en plus des 125 millions supplémentaires exigés par Berne, il faudra encore ajouter 300 millions correspondant aux prétendus engagements de la France.

Cette interrogation, exprimée au nom des contribuables genevois, est d'autant plus légitime que M. Bernard Accoyer, député-maire d'Annecy-le-Vieux et président de l'Assemblée nationale, affirmait encore récemment à l'occasion d'une interview accordée le 3 novembre 2011 au « Messenger » que « l'Etat a déjà mis plusieurs millions d'euros, le Département a également mis une grosse somme : ça suffit ! Le CEVA est une pompe aspirante. On ne va pas laisser enclaver le Chablais et le bassin annécien et voir notre main-d'œuvre partir régulièrement de l'autre côté de la frontière. S'il faut plus d'argent soit, la Suisse apportera le financement; mais on ne peut pas mettre de financements, quels qu'ils soient, sans avoir désenclavé le nord du département ».

En d'autres termes, pour l'un des hommes les plus hauts placés de la République française, le CEVA n'est en aucun cas une priorité, en comparaison à la construction de réseaux routiers sur territoire français.

C'est ainsi qu'est vue la construction de la région franco-genevoise du côté de nos voisins français.

Malgré ce langage clair de la France, le gouvernement genevois continue de faire croire à la population genevoise que le financement français est bouclé, attendant sans doute que les travaux soient en bon chemin, si possible au milieu d'un tunnel, pour enfin dire la vérité et mettre les Genevois devant l'impérieuse nécessité d'augmenter encore un financement déjà exorbitant pour le bénéfice que l'on est en droit d'escompter de cette liaison ferroviaire, destinée à aller chercher les pendulaires, là d'où ils viennent en moins grand nombre, ne bénéficiant de surcroît d'aucune possibilité de parcage de leurs véhicules.

Le Conseil d'Etat est dès lors invité à donner des réponses claires et documentées, s'il persiste à affirmer que la France a pris des engagements financiers relatifs à la construction du CEVA et de ses infrastructures sur territoire français.

Ma question est la suivante :

Quelles sont les garanties en main du Conseil d'Etat lui permettant d'affirmer que les partenaires français ont réuni les sommes nécessaires à la construction du CEVA et de ses infrastructures sur territoire français ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat rappelle en préambule que le principe de territorialité s'applique dans le cadre du projet transfrontalier du CEVA. Dès lors, chaque Etat est appelé à assumer entièrement l'élaboration, la réalisation et le financement de cette nouvelle infrastructure sur son propre territoire.

Si du côté suisse, le financement est assuré conjointement par le canton et par la Confédération, il en va de même du côté français, puisque, sous la compétence de l'Etat français, les financeurs du projet sont l'Etat français, la Région Rhône-Alpes, le Conseil général de Haute Savoie, la Communauté de communes de l'agglomération annemassienne, le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais, le Réseau ferré de France, ainsi que l'Union européenne.

Les relations entre Etats sont du ressort exclusif de la Confédération et les deux pays sont seuls responsables de leurs plans de financement et de l'évolution des coûts sur leurs territoires respectifs.

Cela étant, dans le cadre du comité de pilotage du projet du CEVA regroupant la Confédération qui est représentée par son office des transports, les CFF et une délégation de notre Conseil, des informations nous sont régulièrement transmises, notamment au sujet de l'avancement du projet sur territoire français. La Confédération nous a assurés que le chantier du CEVA pouvait être ouvert au 15 novembre 2011 et que l'exploitation de la ligne serait conforme aux engagements pris de très longue date avec tous les partenaires, à savoir en 1912 avec le canton de Genève et en 1881 déjà avec la France.

Au surplus, à l'occasion de la cérémonie du premier coup de pioche marquant le début du chantier CEVA le 15 novembre 2011, Monsieur Jean-Jacques Queyranne, président du conseil régional Rhône-Alpes, a assuré que le CEVA ira jusqu'à Annemasse et il a déclaré que « nous sommes arrivés à un accord côté français et je vous confirme l'engagement de l'Etat français dans ce projet » (propos retranscrits dans la presse, Tribune de Genève, 15.11.11).

Cette déclaration a été prononcée en présence de quelque 1000 invités, dont Mme Doris Leuthard, conseillère fédérale chargée du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et des télécommunications, notre Conseil in corpore, de nombreux représentants du Grand Conseil, des autorités communales ainsi que de nombreux représentants des médias qui couvraient l'événement.

Partant, notre Conseil a pris acte avec satisfaction que la France et la Confédération ont garanti que le CEVA sera, dès sa mise en service, le pivot d'une offre de trafic régional, permettant de relier les villes françaises d'Annecy, Bellegarde, Thonon-les-Bains, Evian, Cluses, St-Gervais à Genève, Lausanne et au reste de la Suisse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER